



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 AVRIL 2026

Délibération n°27-2026

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 19

Abstention : 7

Votants contre : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le huit avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Louis CHOAIN, Sara FERAUD, Patrick NOSSENT, Camille DAEL, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pascal CORDIER, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Valérie DAUDET, Louis DELMONTE, Simon JARAIE, Nathalie SAMSON, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Christiane AMESLAND, Charles SANNAT

Pouvoirs : François VANFLETEREN à Mickael PEREIRA, Pierre BIBET à Pascal CORDIER

Date de la convocation : 02 avril 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN DES INSTANCES DE DE EURE AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT

Exposé des motifs :

La Ville est actionnaire de Eure Aménagement Développement mais ne dispose pas d'une part de capital suffisant pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, la Ville de Bernay a le droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application de l'article L. 1524-5 alinéa 3 du CGCT.

À la suite des élections municipales de mars dernier, il convient de procéder à la désignation du représentant à l'assemblée spéciale et aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

Il est rappelé que le conseiller municipal pressenti pour représenter la Ville au sein de l'assemblée spéciale est en situation de déport pour le vote relatif à sa nomination, sans obligation de quitter la séance.

Délibération :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de commerce
- Vu les statuts de Eure Aménagement développement

Patrick NOSSENT et Mickael PEREIRA ne prennent pas part au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

Simon JARAIE, Nathalie SAMSON, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Christiane AMESLAND et Charles SANNAT s'abstiennent

DE DESIGNER comme représentant à l'assemblée spéciale et des assemblées générale ordinaire et extraordinaire de Eure Aménagement Développement pour assurer la représentation de la Ville :

- Patrick NOSSENT en tant que représentant titulaire
- Mickael PEREIRA en tant que représentant suppléant

D'AUTORISER Mickael PEREIRA à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale et notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale.

D'AUTORISER son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration ou son président.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/04/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

